

Séance du 11 avril 2022 à 19 heures 00

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : **Monsieur Quentin MEYLAN**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2022.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. ~~Présentation du projet de rénovation du préau de l'école par le prestataire.~~
4. Présentation des comptes 2021 de la commune.
5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
6. Rapport des commissions.
7. Communications de l'Exécutif.
8. Propositions individuelles et questions.

Présents : Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT
MONGILARDI, Carole MATHEZ, Franziska PILLY SCHLUEP et
Christine SCHAUB

MM. Aloys BAUDET, Jean BINDER Lucien DERUAZ,
Pascal DROZE, Jérôme SCHÖNI et Brett THEUS

Exécutif : M. Christophe SENGLLET, maire
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe
Mme Anne MEYLAN, adjointe

Invité : M. Éric SOLER, comptable

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

M. Q. Meylan, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2022

M. Q. Meylan passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 21 mars 2022.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le point 3 a été retiré de l'ordre du jour, rappelle **M. Q. Meylan**.

Le rapport d'activité 2021 du bureau de médiation administrative (BMA) est à disposition des intéressés au secrétariat. Le BMA traite de façon extrajudiciaire les conflits entre l'administration et les administrés.

3. Présentation du projet de rénovation du préau de l'école par le prestataire

Néant.

4. Présentation des comptes 2021 de la commune

M. Q. Meylan passe la parole à **M. C. Senglet** qui précise tout d'abord que les comptes 2021 de la commune sont présentés sous le format 2F 2N (2 fonctions, 2 natures).

Arrivée de **M. J. Schöni**.

M. C. Senglet passe les comptes en revue en apportant des explications sur les économies réalisées ou dépassements de certains postes.

M. A. Baudet aimerait savoir pourquoi il n'est pas possible de budgéter avec plus de précision les charges de personnel.

M. C. Senglet rappelle qu'il y a toujours des différences par rapport aux charges sociales, notamment avec la CAP (calculs complexes en fonction des âges, des barèmes), ce qui peut engendrer des écarts assez significatifs. À quoi s'ajoute le fait que les collaborateurs ayant atteint l'âge de la retraite mais qui poursuivent une activité professionnelle ne cotisent plus à la CAP. D'où une différence un peu plus significative que les années précédentes.

M. C. Senglet poursuit sa présentation, à l'issue de laquelle **M. E. Soler** commente la partie fiscale des comptes, puis le bilan et les investissements.

La liste des dépassements budgétaires est passée en revue avec les explications idoines.

Cette présentation très complète fait ressortir le fait que la commune est bien gérée et ses finances sont saines.

Les comptes 2021 sont renvoyés pour préavis à la commission des Finances qui étudiera ceux-ci avant la prochaine séance du Conseil municipal.

Les élus ont, comme d'habitude, 15 jours pour adresser leurs éventuelles questions ou remarques à la commission des Finances, conclut **M. C. Senglet**.

M. Q. Meylan remercie **M. E. Soler** et le libère.

Départ de **M. E. Soler**.

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

M. J. Schöni indique que le groupe de l'Entente pensait déposer une motion demandant à l'Exécutif d'étudier la faisabilité de la création d'un fonds communal et de son règlement d'application destiné à la mise en place d'une subvention aux habitants de la commune désireux de remplacer leur chauffage à énergies fossiles par des chauffages à énergies renouvelables. Mais compte tenu du fait que l'Exécutif s'était déjà saisi du dossier, la motion n'a plus lieu d'être et l'Entente communale attend des nouvelles de l'Exécutif d'ici cet automne.

L'Exécutif s'est renseigné sur la faisabilité de la création d'un tel fonds, ce qui a été confirmé par le SAFCO, précise **M. C. Senglet**. **Mme D. Krähenbühl** dispose d'études sur le pourcentage de personnes possédant un chauffage à énergie fossile. L'Exécutif proposera, aux commissions Finances-Sécurité et Agriculture-Environnement-Développement durable, des montants de subventions afin d'aller de l'avant.

Mme D. Krähenbühl ajoute que des études ont été réalisées par les SIG (programme Eco21). Cette mesure sera associée à des appels d'offres groupés pour l'installation de panneaux solaires et de pompes à chaleur qui seront proposés à la population.

6. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable

Mme C. Mathez indique que la commission s'est réunie le 14.3.2022 ; le procès-verbal n'était pas encore validé lors de la dernière séance du Conseil municipal. L'activité prévue le 30.4.2022 est sous toit, le dernier Info'Choulex comprenait toutes les informations. La commission travaille à l'organisation d'un événement, le 3.9.2022. **Mme D. Krähenbühl** a informé la commission sur le contenu de l'Info'Choulex. Au point divers, le bilan d'Eco21 devait être envoyé prochainement aux commissaires afin d'en discuter.

Aménagement-Mobilité

La commission s'est réunie lundi dernier à la demande de l'Exécutif, annonce **M. J. Binder**, pour une séance élargie à l'ensemble du Conseil municipal en vue d'une présentation, fort intéressante et utile, du cahier des charges du projet de MZ à l'entrée ouest du village.

La commission se réunira mercredi prochain avec les mandataires pour finaliser les derniers points du PDCom qui demandaient encore des éclaircissements.

Animation-Culture-Sports

M. B. Theus indique que la commission s'est réunie le 28.3.2022. Les commissaires ont évoqué la soirée de la Culture, qui aura lieu le 29.4.2022 et dont les flyers doivent partir. La commission a ensuite traité 5 subventions, et quelques divers.

Bâtiments-Préavis

La commission ne s'est pas réunie, annonce **M. L. Déruaz**.

Finances-Sécurité

M. J. Schöni indique que la commission s'est réunie le 28.3.2022 à 20h pour la présentation des comptes 2021 que les élus ont vue ce soir. Les commissaires ont analysé la liste du suivi budgétaire, les comptes de fonctionnement et le bilan 2021. La commune a effectivement une certaine aisance financière.

La prochaine séance est fixée au 2.5.2022.

Information-Naturalisations

La commission se réunira le 2.5.2022, annonce **Mme C. Schaub**. Elle rappelle aux commissaires qu'il s'agit aussi du délai pour la reddition des articles de l'Info'Choulex.

Routes-Canalisations-Cimetière

M. Q. Meylan indique que la commission sera convoquée pour le 25.4.2022 à 20h.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance

La commission s'est réunie le 14.3.2022, annonce **Mme L. Comin**. La finalisation du panier de naissance ainsi que du goûter poussette étaient les deux sujets à l'ordre du jour. La composition du panier de naissance est confirmée, soit : produits 100 %Jenny, tapis à langer de **Mme Sophie Cugno** et un body avec une illustration sérigraphiée d'un petit griffon de **Mme Natacha Veen**. Le goûter poussette aura lieu le 11.5.2022. Deux intervenantes ont été choisies : atelier-massages de « Cocooner bébé » pour les 0-1 an et une activité musicale proposée par « la Bulle d'Air » pour les 1-4 ans. Les commissaires ont évoqué différents détails techniques pour l'organisation de petits événements. Au point divers, il a été question de la recherche de fanfare pour les promotions.

Sociale-Aînés

La commission ne s'est pas réunie, indique **M. P. Droze**.

Fondation immobilière

M. J. Schöni rappelle que l'assemblée générale aura lieu demain soir.

7. Communications de l'Exécutif

Mme D. Krähenbühl résume les derniers rendez-vous auxquels elle a participé depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

25.3.2022 : rencontre avec un représentant de l'association Semences de Pays au sujet de la parcelle Bellecombe. Ce dernier a montré un vif intérêt pour cet emplacement. L'association est, de son côté, en attente de décision par rapport à l'espace qu'elle occupe actuellement à Belle-Idée. Cela pourrait être une solution intéressante pour l'association, qui reviendra pour prendre plus d'informations. L'idée serait de faire quelque chose de cette parcelle Bellecombe suite au retrait de l'école du projet de potager scolaire et de la recherche de l'association Semences de Pays d'un lieu pour leurs activités. La population choulésienne pourrait ainsi bénéficier d'échanges intéressants avec l'association.

25.3.2022 : l'élaboration de la convention de la bibliothèque est à bout touchant.

28.3.2022 : **Mmes A. Meylan** et **D. Krähenbühl** ont rencontré **MM. Daniel Devaud** et **Gérard Widmer** de l'OCT, ainsi qu'un représentant de Trafitec, sur le site de la zone 20 km/h, puisque le Canton n'était pas forcément du même avis que les autorités communales par rapport aux différents aménagements proposés. La Commune attend désormais le retour du Canton.

29.3.2022 : **Mme D. Krähenbühl** s'est rendue à Jussy pour une séance qui réunissait les gardes ruraux, les agriculteurs et les magistrats. Cette séance visait à présenter le travail des gardes ruraux et à entendre les doléances des agriculteurs. Il en est ressorti que la pression est très forte sur les terrains agricoles et qu'un travail est vraiment à faire, notamment dans la sensibilisation et l'information du public. Les échanges ont été très intéressants et fructueux.

30.3.2022 : séance Arve & Lac avec la FASe à Vandœuvres au sujet des activités des TSHM. Les TSHM, qui ont pu profiter du local des sociétés cet hiver, ont remercié les magistrats. Ils ont tout de même relevé qu'il y avait peu de demandes des jeunes Choulésiens ; ils ont néanmoins eu des contacts avec quelques-uns. L'expérience pourrait être réitérée l'année prochaine.

Projets en cours :

- Signalétique : les panneaux pour les déchetteries arriveront cette semaine et devraient être mis en place la semaine prochaine. Les autocollants et nouveaux visuels ont été posés sur les containers.

Événements futurs :

- Sortie de l'environnement (30.4.2022) encadrée par le GOBG (Groupe Ornithologique du Bassin Genevois) : la sortie de 6h est pratiquement complète. Tout se présente donc bien.
- Soirée des jeunes citoyens : contrairement à ce qui avait été annoncé au début, la date a été modifiée. Cette soirée, à laquelle tous les élus sont conviés à participer et à rencontrer ces jeunes, aura lieu le 10.5.2022.
- Comme annoncé par **Mme L. Comin**, le goûter poussette aura lieu le 11.5.2022. Le panier de naissance avance ; des discussions doivent encore avoir lieu à propos de l'illustration. La fanfare pour animer les promotions a été confirmée.

Mme A. Meylan informe le Conseil sur les dernières démarches entreprises :

28.3.2022 : en complément aux informations dispensées par **Mme D. Krähenbühl**, **Mme A. Meylan** ajoute que d'autres points ont été abordés lors de la séance avec l'OCT, qui tiennent à cœur des autorités. Les démarches pour le 30 km/h de la route des Jurets (partie village) sont en cours. La création d'un passage piéton à la Messin ne semble guère possible.

- L'application « COMMUNEapp » est en ligne ; un article est paru dans le GHI à ce propos, Choulex étant la première commune genevoise à proposer cet outil numérique. Comme pour le site Internet, les éventuelles corrections sont à communiquer à **Mme K. Chevron Rizzetto**.
- Personne ne s'est malheureusement annoncé pour reprendre le flambeau de **Mme Patricia Gaillard** et **M. Patrik Rechsteiner** pour le marathon.

- « Courir pour aider » aura lieu le 7.5.2022.
- **Mme A. Meylan** a signé les différents devis concernant les panneaux photovoltaïques sur le couvert du stade.
- La Commune a reçu les autorisations pour la réfection des chemins Vert et du Chambet (ce dernier sera fait avant le marathon).
- Les organisateurs de manifestations co-organisées avec la Commune (promotions, 1^{er} août, Escalade) étant obligés de louer de la vaisselle consignée, l'Exécutif a décidé d'offrir cette location. Les sociétés concernées en ont été informées.

M. C. Senglet évoque les diverses séances auxquelles il a pris part :

28.3.2022 : **Mme D. Krähenbühl** et **M. Ch. Senglet** ont reçu **M. Thierry Pradervand**, de « Pradervand Transports » par rapport à la problématique de l'augmentation des coûts des carburants. Ceux-ci pourront être sujets à négociation.

- 29.3.2022 : lors de l'AG de l'ORPC Seymaz, deux changements ont été annoncés. **M. C. Senglet** cédera la présidence le 1.6.2022 à **M. Maximilien Turrettini** (Vandœuvres). Le secrétariat devrait déménager début juin et rejoindre les locaux de l'ORPC Voirons à Belle-Idée.
- 29.3.2022 : **Mme D. Krähenbühl** et **M. C. Senglet** ont reçu **M. Pascal Tanari** pour le cahier des charges du concours d'architectes de la MZ ouest.
- 4.4.2022 : **Mme D. Krähenbühl** et **M. C. Senglet** ont revu les mandataires pour la fiche climat (PDCOM).
- 6.4.2022 : **M. C. Senglet** a rencontré **M. Steeves Emmenegger** afin de déterminer les rendez-vous à programmer pour le poste de Secrétaire général. Plusieurs entretiens ont été fixés cette semaine et la semaine prochaine.
- 7.4.2022 : **M. C. Senglet** et **M. J. Schöni** ont reçu les propriétaires des terrains concernés par la MZ ouest afin de mettre en œuvre le pacte d'emption de façon à pouvoir leur racheter les terrains dans les délais prévus selon l'acte notarié.
- **M. C. Senglet** a déjà reçu quelques dossiers pour le poste d'aide-comptable (délai au 15.4.2022).

8. Propositions individuelles et questions

Sur une question de **M. J. Binder**, **M. C. Senglet** précise que les gardes ruraux ne sont pas habilités à établir des amendes, mais à dénoncer des infractions. Il a pour sa part signé, la semaine passée, les premières amendes administratives. Le stationnement illicite sur une zone agricole est sanctionné d'une amende de Fr. 150.-. **Mme C. Schaub** précise que les contrevenants reçoivent d'abord un avertissement.

M. J. Binder a vu sur un quotidien que les Verniolans étaient très contents de l'extinction des éclairages publics. Où en est ce dossier pour Choulex ?

Mme D. Krähenbühl rappelle que Choulex fait partie des communes pilotes qui éteindront les éclairages publics. La planification est orchestrée par le Canton. Une modification technique pourrait être apportée sur le système (interrupteur unique) pour dissocier le réseau communal et cantonal. Une discussion aura lieu

avec la commission concernée, car la proposition du Canton consiste en une extinction générale de l'éclairage public. Sauf les points de sécurité, précise **M. C. Senglet**. **Mme A. Meylan** a demandé un devis aux SIG afin de découpler l'installation (Fr. 35'000.-).

Mme C. Schaub a été approchée par une habitante de Bonvard par rapport à l'arrêt de bus de la Rouette, qui n'est pas équipé d'un banc. S'agissant d'un arrêt facultatif, l'attente peut être longue pour les usagers seniors ou à mobilité réduite.

M. C. Senglet en prend note tout en se demandant où un banc pourrait être installé à cet arrêt. **Mme A. Meylan** pense qu'un banc n'était pas prévu à cet arrêt, faute de place. L'Exécutif répondra plus précisément à cette question lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Q. Meylan clôt la séance à 20h18.